

montrèrent aux bords du Rhin, la Gaule entière, sauf la Bretagne française, était romaine de langage, comme de mœurs, comme de croyances religieuses.

Vinrent les invasions des peuples d'outre-Rhin. Ceux-là parlaient la langue germanique, qu'on appelle encore gothique, germanique, et d'où est venu l'allemand. Même quand ils eurent vaincu les Gaulois, les peuples germaniques ne purent imposer leur langue à la Gaule ; même quand les Francs eurent tourné à leur profit tout le mouvement des invasions, la France ne parla pas encore le germanique. Ce fut tout le contraire qui arriva, les vainqueurs prirent la langue des vaincus, et nous ne comptons guère dans notre français d'aujourd'hui que quelques centaines de mots d'origine germanique.

Mais du cinquième au neuvième siècle, des invasions barbares au règne de Louis-le-Débonnaire, le latin s'était transformé ; on ne prononçait plus les mots, on ne construisait plus les phrases comme du temps des soldats de César et des empereurs romains. Il s'était formé un langage nouveau, différent du latin, quoique rapproché du latin.

C'est ce langage qu'on appelle le *roman*, par opposition au langage *romain* proprement dit, à la langue latine, dont le point de départ était Rome, dont les Romains avaient été les représentants par excellence et les propagateurs. Charles-le-Chauve, par exemple, parlait le roman, et lorsqu'en 842, après la bataille de Fontenay, Louis-le-Germanique, jurant amitié et alliance à son frère, voulut se faire entendre des soldats de Charles venus des divers points de notre pays, il prononça en langue romane un serment dont le texte nous a été conservé.

Mais, la langue ne reste pas partout la même. Les populations du Midi, tout en modifiant très profondément le latin, restèrent beaucoup plus fidèles que les populations du Nord à la prononciation et aux constructions de la langue latine.

Il se forma ainsi, sur notre territoire, deux langues romanes différentes, que l'on désigne par le mot qui servait dans ces langues à exprimer l'affirmation, à dire *oui* : au sud de la Loire, depuis le Maine et l'Anjou jusqu'à la Provence, la langue *d'oc*, la langue dans laquelle on disait *oc* pour *oui* ; et vous voyez que ce nom est resté celui d'une de nos anciennes provinces : le *Languedoc*, c'est le pays où l'on parle la *langue d'oc* ; au nord de la Loire, la langue *d'oïl*, la langue où l'on dit, *oïl* pour *oui*, et *oïl* n'est qu'une ancienne forme de *oui*.

Mais vous savez comme, au moyen-âge, il y avait peu d'unité. Vous avez vu comment le pays se subdivisait en une infinité de fiefs, indépendants les uns des autres, hostiles la plupart du temps les uns aux autres. Vous ne serez pas bien étonnés d'apprendre que cette diversité, qui était le caractère principal des institutions, on la retrouvait dans le langage. Presque chaque province où l'on parlait la langue *d'oc* et où l'on parlait la langue *d'oïl* avait ses locutions particulières, sa manière de parler, de prononcer : les mots, au fond, étaient bien les mêmes, mais il y avait entre eux, de *région à région*, de territoire à territoire, de notables différences de formes. Ces différences qui ne sont point générales, qui ne tombent point sur tous les mots, et qui n'affectent que la formation de certains mots ou leur prononciation, constituent ce qu'on appelle des *dialectes*. Ainsi, dans la langue *d'oc* il y avait le dialecte provençal, le dialecte languedocien, le dialecte gascon, le dialecte auvergnat, le dialecte limousin, etc., etc. ; dans la langue *d'oïl*, le dialecte wallon, parlé dans les Flandres, le dialecte français, parlé dans l'Ile-de-France, le dialecte picard, le dialecte normand, le dialecte berrichon, le dialecte lorrain, etc., etc.

Si bien que l'on peut dire qu'à une certaine époque il y eut en France peut-être une trentaine, une quarantaine de langues, que l'on parlait, que l'on écrivait, et qui avaient toutes la même autorité et la même valeur.

Mais vous savez aussi que, dès la fin du dixième siècle, les seigneurs de l'Ile-de-France, devenus rois de France, purent peu à peu faire reconnaître leur prédominance matérielle et morale, étant à la fois les plus puissants seigneurs français et les arbitres, bientôt les maîtres des seigneurs.

Cela se fit à leur profit ; cela se fit aussi au profit du dialecte qu'ils parlaient, du dialecte de l'Ile-de-France. À la longue, il n'y eut plus d'autres lois que les lois écrites dans le dialecte de l'Ile-de-France, dans le dialecte que parlait le roi, dans le dialecte français. À la longue aussi, les traités, les pièces diplomatiques, les actes civils, ne s'écrivirent plus qu'en français. Il y avait eu des poètes, des écrivains provençaux, languedociens, normands, picards ; il n'y eut plus, les écrivains ne composèrent leurs ouvrages qu'en français ; les hommes des villes, les hommes de condition plus ou moins haute, les gens de la cour, quand il y eut une cour, ne par-

lèrent plus, n'écrivirent plus, n'entendirent plus que le français. Seuls, les gens du peuple, les habitants des campagnes en particulier, qui se déplaçaient moins, qui ne vivaient guère qu'entre eux, restèrent fidèles à leurs dialectes. Mais ces dialectes n'étant plus cultivés, n'ayant plus de valeur légale, puisqu'on ne les emploie plus dans les actes publics, chez les notaires, dans les tribunaux, dans les registres de l'état civil, n'étant pas non plus mis en usage et perfectionnés par les écrivains, ont dégénéré, et sont devenus ce qu'on appelle des *patois*.

Ces patois, comme vous voyez, ont une origine ancienne et respectable ; ils ont eu jadis leur raison d'être ; mais aujourd'hui, outre qu'ils sont bien impuissants pour rendre toutes les idées que nous avons besoin d'exprimer, ils ont le grave inconvénient de confiner celui qui s'en contenterait, qui ne voudrait pas apprendre autre chose, dans l'étroite enceinte de sa province, de son département, de son arrondissement, quelquefois de son canton même, car ils se sont multipliés à l'infini ; ils font du français un étranger qui, n'entendant pas la langue générale de son pays, semble n'avoir rien de commun avec ses compatriotes, ni dans le présent, ni dans un passé qui date maintenant de plusieurs siècles.

Quand vous serez plus grands, vous apprendrez peut-être la langue de quelque peuple étranger, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol. Et ce sera pour vous un grand avantage, car cela vous donnera le moyen d'étendre vos relations de commerçant, d'industriel, de simple voyageur, si vous voulez, au delà du territoire national ; un homme qui sait plusieurs langues n'est embarrassé nulle part ; et comme les quatre langues que je vous citais tout à l'heure sont, avec la nôtre, celles que l'on parle le plus, il suffirait de connaître ces langues et la langue française pour pourvoir impunément, ou à peu près, se transporter d'un bout de l'univers à l'autre.

A quoi vous servira, au contraire, votre patois, que personne n'entend et ne se soucie d'entendre à quelques kilomètres de votre lieu natal ? A rien du tout. Vous réserverez donc ce patois, si vous en connaissez un, pour vous en servir avec ceux qui ne connaissent que lui. Ici, à l'école, où, avant d'être des Picards, des Normands, des Berriochons, des Languedociens ou, des Provençaux, nous sommes et nous tenons à être des français, nous ne parlerons que le français, la langue dans laquelle on a inscrit votre acte de naissance sur les registres de l'état civil, la langue que parlent les représentants de la nation, les membres du gouvernement qui nous régit, la langue dans laquelle on vous rendra la justice, si vous avez besoin qu'on vous la rende, dans laquelle on vous commandera quand vous serez appelé à l'honneur de défendre la patrie ; la langue enfin dans laquelle ont écrit et écrivent encore toutes sortes de beaux génies, l'honneur de notre pays, poètes, savants, orateurs, que vous ne connaissez pas encore, mais qu'on vous apprendra un jour à goûter et à admirer.

Tout au plus, si l'occasion se présente, saisissons-nous au vol quelque mot, quelque tourneur propre à notre idiome local, quelque proverbe, quelle manière de dire en usage chez nous, soit pour en expliquer l'origine, soit pour les rapprocher ou les distinguer de la langue nationale, de la langue de tous les français.

Elle a commencé à devenir telle à peu près vers le treizième siècle : notre premier écrivain en prose est Vilehardouin, mort en 1213, et qui a raconté la quatrième croisade, dont il avait été l'un des acteurs. Le second est Philippe de Joinville, contemporain et ami de saint Louis, dont il nous a laissé une bien intéressante histoire.

Mais le français, à cette époque, n'est encore que le vieux français, qui se sent beaucoup du latin, dont les tournures et l'orthographe sont très différentes de celles que nous employons aujourd'hui, à qui il manque un très-grand nombre de nos mots actuels, et qui en avait, au contraire, beaucoup d'autres que nous n'avons plus, si bien que, pour comprendre ces anciens auteurs, il vous faudrait souvent, et à moi comme à vous, un dictionnaire spécial.

Cela dura ainsi, en se transformant peu à peu, jusqu'au seizième siècle. En 1539, François Ier publia une ordonnance d'après laquelle les formules des jugements et des actes notariés devaient être écrites en français : la langue française devint ainsi la langue officielle de tous le pays.

Elle se rapproche déjà beaucoup, au temps de François Ier, de notre langue moderne. Pourtant, ce n'est pas encore sans un certain effort qu'on se retrouve dans les écrits des auteurs de cette époque, dont plusieurs sont d'un très-grand mérite. C'est seulement à la fin du siècle, avec ceux du règne de Henri